

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

Objet : Crédation d'un emploi non permanent (contrat de projet) de chargé de mission pour le Plan climat air énergie territorial

N° : 009/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du dix-sept janvier 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président.

Il examine le point n°10 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 15 représentant 15 voix

DELEGUES DES EPCI :**PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE:****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

E. AUDIBERT – R. DEBRAY – G. FERRANTE – J. GIULIANO – M. GROS – O. HOFFMANN – J. PAUL – F. PERO – N. RULLAN – P. TONARELLI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B. DE BOISGELIN – C. GHINAMO – L. MEAUME – H. PHILIBERT – Y. SOUQUE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

O. BARTHELEMY – D. BREMOND – G. BRINGANT – D. CLERCX – A. DECANIS
G. FABRE – J-C. FELIX – C. LASSOUTANIE – A. RAVANELLO – J-P. VERAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

N. BREMOND – E. HUGOU – D. VAUZELLE – C. VENTURINO GABELLE

Le Plan Climat Energie Territorial Provence Verte Verdon a été approuvé au premier trimestre 2023 par le Syndicat mixte, l'Agglomération Provence Verte et la Communauté de communes Provence Verdon. Dans ce cadre, le territoire s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie d'ici à 2030 (-20% par rapport à 2012) puis 2050 (-32%), ce qui, couplé au développement des énergies renouvelables permettra d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050.

Pour atteindre ces objectifs, un premier plan d'actions a été élaboré pour 6 ans mobilisant un ensemble d'acteurs locaux.

Les EPCI ont confié au syndicat mixte l'élaboration, le suivi et l'évaluation du PCAET ainsi que l'animation et la coordination de son programme d'actions.

Le syndicat a d'ores et déjà engagé certaines actions propres : une étude visant à maximiser le potentiel photovoltaïque sur sites anthroposés, une étude de mobilisation du potentiel de développement des EnR sur le territoire Provence verte Verdon, l'accompagnement des communes vers la sobriété lumineuse, l'élaboration d'une stratégie éducative...

Au vu des échéances pour l'atteinte des objectifs ambitieux du PCAET, il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre et renforcer l'animation pour la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Ainsi le syndicat mixte a sollicité la ligne ingénierie du fonds vert qui permet de soutenir l'ingénierie d'animation et de planification dédiée à la transition écologique.

Une subvention de 110 500 € a été attribuée au Syndicat mixte, notamment pour le recrutement d'un chargé de mission sur 2 ans.

Aussi, il est proposé la création d'un contrat de projet pour le recrutement **d'un chargé de mission Climat Air Energie**, sous la responsabilité de la cheffe de projet PCAET.

Missions :

- **Appui à l'animation du PCAET**
 - Animation pour la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET et l'émergence de projets découlant de la stratégie du PCAET
 - Réalisation du bilan final en 2027 avant préparation du nouveau PCAET à partir de 2028
 - Organisation des rendez-vous climat et participation à des évènements locaux
 - Communication, valorisation
 - Accompagnement des communes et porteurs de projets
- **Accompagnement à la sobriété lumineuse et préfiguration d'une trame noire**
- **Mise en œuvre des actions découlant de la stratégie éducative climat-air-énergie approuvée en 2023**
 - Cycle d'interventions scolaires dans les écoles, collèges et lycées du territoire / relai Eco-école/ formation climat et territoire dans le programme académique de formation
 - Création d'une exposition itinérante et interactive PCAET
 - Organisation de conférences et évènements grand public, valorisation de bonnes pratiques
 - Constitution d'un centre de ressources et élaboration de fiches « connaissances »

Profil souhaité :

- Bac + 3 minimum dans le domaine de l'énergie, développement durable, aménagement du territoire, environnement

- Connaissance des politiques environnementales et de la transition énergétique
- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales
- Expérience exigée dans le domaine de l'éducation à l'environnement
- Rigueur, sens de l'organisation, capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité relationnelle et aptitude au travail en équipe, expérience en gestion de projet
- Qualités rédactionnelles et aptitude forte en pédagogie, animation, communication, concertation

VU le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L332-24 à L332-26

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique

CONSIDERANT la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet identifié « appui à l'animation de la stratégie de transition énergétique du territoire Provence Verte Verdon (PCAET) » et financé pour deux ans par le fonds vert,

LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CREE** à compter du 1^{er} février 2026 un emploi non permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) de chargé(e) de mission climat air énergie de catégorie A afin de mener le projet identifié suivant : appui à l'animation de la stratégie de transition énergétique du territoire Provence Verte Verdon (PCAET)
- **ACTE** que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 2 ans sur la base des articles L332-24 à L332-26 du Code Général de la Fonction Publique. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, pour une durée totale n'excédant pas 6 ans,
- **PRECISE** que l'agent recruté devra avoir le profil et les compétences précisés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à procéder aux recrutement et nomination correspondante par voie contractuelle, le niveau de rémunération correspondant au minimum à l'indice brut 444, indice majoré 390 en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés, cette rémunération étant assortie de l'indemnité de résidence et du régime indemnitaire correspondant à ce grade,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus au BP 2026,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **AUTORISE** le président à signer tout acte relatif à cet objet

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte



SYNDICAT MIXTE PROVENCE VERTE VERDON

Michel GROS